

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

3ème trimestre 2021 (juillet)

Séance Publique du 22 juillet 2021

Objet : **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT.ES DU DÉPARTEMENT AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
(SDIS)**

Synthèse du rapport :

Dans le cadre du renouvellement de l'Assemblée départementale consécutif aux élections des 20 et 27 juin derniers, il convient d'élire les représentant.es du Département au Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1424-24 et suivants, L. 3121-15 et R. 1424-2 et suivants ;

Vu la délibération n° 2020-008CA du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine (CASDIS) en date du 11 février 2020 fixant à 14 le nombre de sièges dont dispose le Département en son sein ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 27 avril 2021 fixant la date limite des élections des représentants des départements aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours et des représentants de la collectivité de Corse et de la collectivité européenne d'Alsace aux conseils d'administration des services d'incendie et de secours en Corse et en Alsace ;

Vu la note d'information du ministre de l'Intérieur du 27 avril 2021 relative au renouvellement des représentants des départements aux conseils d'administration des services d'incendie et de secours (NOR : INTE2109635C) ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu la proposition de liste présentée par Monsieur le Président en séance ;

Après avoir entendu M. CHENUT, Président du Conseil départemental ;

Après avoir constaté, après échanges et intervention de M. BRETEAU, le dépôt d'une liste unique de candidat.es ;

Considérant que le siège du Président du Conseil départemental, Président de droit au CASDIS non soumis à l'élection, est compté dans le nombre de sièges attribués au Département ;

Considérant que l'élection porte également sur 14 représentant.es suppléant.es ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (54 voix pour), dans la séance du 22 juillet 2021 ;

DECIDE :

- de prendre acte que la présidence du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) sera assurée par Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ;
- de ne pas procéder par vote au scrutin secret pour cette désignation ;
- de désigner les 13 autres représentant.es du Département et leurs 14 suppléant.es au Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine (SDIS 35) conformément à la liste unique présentée aboutissant ainsi à la représentation suivante :

TITULAIRES	SUPPLÉANT.ES
Jean-Luc CHENUT (Président de droit)	Marc HERVÉ
Cécile BOUTON	Sébastien GUERET
Anne MAINGUET-GRALL	Béatrice DUGUÉPÉROUX-HONORÉ
Christophe MARTINS	Roger MORAZIN
Benoît SOHIER	Stéphane LENFANT
Gaëlle MESTRIES	Emmanuelle ROUSSET
Laurence ROUX	Ludovic COULOMBEL
Isabelle COURTIGNÉ	Armelle BILLARD
Schirel LEMONNE	Yann SOULABAILLE
Olwen DÉNÈS	Sylvie QUILAN
Régine KOMOKOLI	Jeanne LARUE
Nicolas PERRIN	Paul LAPAUSE
Marcel LE MOAL	Marie-Christine MORICE
Charlotte FAILLÉ	Aline GUIBLIN

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 23 juillet 2021

Le Directeur général des services départementaux

Alain GILLOUARD